



**MERCUROL**  
*Cœur du Pays de l'Hermitage*

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune de **MERCUROL**

**Séance du 17 décembre 2014**

---

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, GUILLAUME Stéphanie (arrivée à 20h50), MARTINOT Perrine, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

Excusé : GUIBERT Annie pouvoir à FAURE Christophe, ACHARD Arnaud pouvoir à PONTON Agnès, TROUILLET Vanessa.

Absent : DESSITE Alain

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 novembre 2014.

**PERSONNEL – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Ce taux peut varier de 0 à 100%.

Le Conseil décide de fixer tous les taux à 100 %.

**PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE**

Un agent titulaire au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur à compter du 1er janvier 2015.

De ce fait, le Conseil décide de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures semaine pour permettre à cet agent d'être nommé.

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS – MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil approuve les modifications des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois ayant deux objets principaux :

- Définir la représentativité des nouvelles communes membres du syndicat,
- Mettre en conformité les statuts du syndicat avec le statut de Syndicat-régie.

**ILOTS DE PROPRIÉTÉ – ACQUISITION DE TERRAIN**

Des ilots de propriété vont être installés sur la commune au premier semestre 2015.

Un ilot doit être installé au quartier le Moulin Sud à l'intersection de la route de Blanchelaine avec la route départementale reliant Chantemerle-les-Blés. Pour cela l'acquisition de la parcelle cadastrée ZR 3 d'une superficie de 537 m<sup>2</sup> est nécessaire.

Le propriétaire ayant donné son accord, le Conseil décide de l'acquérir au prix de 2,00 € le m<sup>2</sup>.

### **ESPACE EDEN – TARIFS DE LOCATION**

La commune a fait récemment l'acquisition de praticables de scène, offrant ainsi la possibilité aux utilisateurs de la salle d'agrandir la scène existante de 40 m<sup>2</sup> en plus.

Le Conseil décide de fixer le tarif de cette option comme suit : jusqu'à 20 m<sup>2</sup> : 100 €, de 21 à 40 m<sup>2</sup> : 200 €.

Gratuit pour les associations Mercurolaises.

Par ailleurs, il est également décidé de créer un tarif pour l'option régisseur (gestion de la manifestation) : forfait de 4h : 150 €.

### **MERCUROL VEAUNES ANIMATION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Six associations de Mercurol ont confectionné des chars pour le défilé de la fête du vin blanc.

Dans le but d'apporter un soutien à celles-ci, M. le Maire propose le versement d'une subvention de 300 € à chacune d'entre elles ayant réalisé un char. Cette somme sera versée à Mercurol Veunes Animation qui la redistribuera à chaque association concernée.

### **BUDGET PRIMITIF 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

Crédits à ouvrir :

Pour opération «Achat matériel informatique Mairie», compte 2183 : + 600,00 €

Pour Chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», compte 6574 : + 1 300 €

Crédits à réduire :

Sur opération «Aménagement paysager les Audouards», compte 2318 : - 600 €

Sur Chapitre 022 « Dépenses imprévues », compte 022 : - 1 300 €

### **BUDGET PRIMITIF 2014 ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Crédits à ouvrir :

Pour chapitre 65 « Autres charges de gestion courante», compte 658 : + 70,00 €

Crédits à réduire :

Sur chapitre 67 «Charges exceptionnelles», compte 671 : - 70,00 €

**DECISIONS DU MAIRE** (*prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation du Conseil Municipal par délibération n°33/2014*).

#### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

M. le Maire a décidé de passer un contrat avec le Bureau d'Etudes STADIA de Bourg-de-Péage pour la réalisation d'études et travaux d'entretien de la voirie communale avec un taux fixe de rémunération de 5,95%.

#### **INFOS :**

- **Réception des nouveaux arrivants** : vendredi 19 décembre 2014
- **Pose de la plaque « Marcel Banc » au gymnase** : samedi 20 décembre 2014
- **Vœux à population** : dimanche 04 janvier 2015 à 10h30 à l'espace Eden

M. BRUNET a participé à la « commission organique aménagement » du Conseil Général de la Drôme le 02 décembre 2014 qui a évoqué l'aménagement du carrefour RD115/VC1/chemin de l'église. Lors de cette réunion il a été décidé que ce carrefour sera aménagé en giratoire début 2016.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.